

# ASSAINISSEMENT

DCC25-053

**OBJET : MONTANT DES REDEVANCES 2025 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPLEMENT**

Monsieur Patrick HENRY, Vice-président en charge de l'Agroécologie, de l'Eau et de la Biodiversité, présente le rapport suivant :

Les tarifs des redevances du service SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif ont été votés en Conseil communautaire le 10 décembre 2024 (DCC24-128). Il convient de le compléter par un tarif pour les « Contrôles lors des cessions immobilières » :

	Montants TTC				
	2022	2023	2024	2025 du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai	2025 du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre
Contrôle des installations neuves / réhabilitées :	213 €	214 €	218 €	220 €	220 €
- dont contrôle de conception :	68 €	69 €	71 €	72 €	72 €
- dont contrôle de réalisation des travaux :	145 €	145 €	147 €	148 €	148 €
Contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes :	90 €	91 €	93 €	94 €	94 €
Contrôle dans le cadre d'une cession immobilière			150 €	94 €	150 €
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme :	68 €	69 €	71 €	71 €	71 €
Absence au RDV :	23 €	24 €	26 €	26 €	26 €
Visite supplémentaire :	83 €	83 €	85 €	86 €	86 €

Il vous est proposé :

- ◆ De fixer les montants des *redevances de contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC)* comme exposé dans le tableau présenté ci-dessus pour la période du **1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2025** ;
- ◆ D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.

**DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité**

**Voies et délais de recours :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 19 mai 2025, s'est réuni le mardi 27 mai 2025 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

*Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.*

**Etaient présents :**

AMANLIS	M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M François GOISET, M Jonathan HOUILLOT, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS,
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS, M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY,
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER

**Etaient excusés :**

AMANLIS	M Philippe ARONDEL ( <i>donne pouvoir à MME Mireille COLLEAUX</i> )
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Jeanne LORON
JANZE	MME Isabelle CEZE ( <i>donne pouvoir à M. Pierric MOREL</i> ) MME Anne JOULAIN ( <i>donne pouvoir à M. François GOISET</i> ) MME Martine PIGEON ( <i>donne pouvoir à M. Jean-Paul BOTREL</i> )
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Isabelle ROLLAND
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Cédric DANIEL ( <i>donne pouvoir à M. Daniel BORDIER</i> )

**PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (31 présents / 5 pouvoirs)**

**Nombre de votants : 36 ; Voix pour :36 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0**

**PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT  
LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE**

Le Président,



**Luc GALLARD**

Le Secrétaire de séance,



**Thierry RESTIF**